

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes ZIRELLI, BOULEFROY, DRELA, PIHAN GAUMET, MONFORT, GENERMONT, DAUMAS, OSTER, FOURE, VANDENBROM, FRETE, DACQUIN, GRANDJEAN, MM. BEURDELEY, RICARD, SELIER, POTET, PILORGE, HAVEZ, PRUVOT, ALLARD, LANGLET, IODICE, DAMIEN, BONNARD, BELLOT, TOULLIC, COPPIN, BONNETON, LASCHAMP, M. FLAMANT qui était représenté par M. CARDON.

ETAIENT REPRESENTES : Madame CUZY qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur TASSIN qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame SMITS qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET, Monsieur CESCHINI qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE

ABSENTE : Madame SALSO GROSSHENNY,

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DRELA Geneviève

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 12 Mars 2018.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame DESMOT, chargée de mission, pour une présentation de l'association ADOPTA (Développement et promotion d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales).

Le poste de chargée de mission est subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau et à 50% par la Région.

Présentation de l'association (loi 1901)

- Créée en 1997 dans le Douaisis à la suite de gros orages
- Une centaine de membres : *Collectivités, bureaux d'études, architectes, entreprises de TP, fabricants, services de l'Etat...*
- 5 partenaires privilégiés : *les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, le Conseil Régional Hauts de France, l'Union Européenne à travers les fonds FEDER et le Pôle DREAM avec Orléans Métropole.*
- Un rayonnement régional, national et international (Belgique)
- Des missions : animation, sensibilisation des territoires, accompagnement
- Des outils de communication : un showroom, des vidéos, des publications, un site Internet (www.adopta.fr)

La philosophie de la gestion durable des eaux pluviales

- Rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau
- Infiltration de la goutte d'eau au plus près de son point de chute, si la nappe et le sol le permettent
- Sinon, tamponnement (stockage) des eaux de pluie et rejet à faible débit vers le milieu naturel de préférence - A appliquer en urbanisation nouvelle mais aussi et surtout en urbanisation existante

Mise en place d'une politique de gestion durable des eaux pluviales

- Un règlement (avoir la compétence statutaire)
- Une transcription dans les PLU / PLUi
- Zoner le territoire vis-à-vis de la problématique Eaux Pluviales
- Instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et les permis de construire
- Sensibiliser les acteurs de l'art de construire
- Privilégier la gestion à ciel ouvert pour faciliter l'entretien (politique et aides financières de l'AESN)

Les outils des techniques alternatives

- La chaussée à structure réservoir (Chaussée à structure réservoir d'infiltration avec revêtement classique ou Chaussée à structure réservoir avec revêtement poreux)
- La tranchée drainante
- La noue
- Le puits d'infiltration (non subventionné par l'agence de l'eau, mais efficace chez les particuliers)
- Les bassins
- Les revêtements perméables
- La toiture verte
- L'espace vert inondable (lutte contre les inondations)
- La récupération/utilisation des eaux pluviales
- L'arasement des bordures (Une méthode très simple qui permet de maîtriser et de réduire ses coûts d'aménagement)

Les enjeux de la gestion durable des eaux pluviales

Quantitatifs

- réduction des inondations
- recharge des nappes phréatiques

Qualitatifs

- réduction du ruissellement
- amélioration de la qualité des milieux

Multiplés et transversaux

- développement et renforcement de la biodiversité en ville
- atténuation des îlots de chaleur
- adaptation au changement climatique
- maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement

L'exemple de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (120 000 habitants)

- 25% du territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis gérés par des techniques alternatives
- Réduction par 3 des volumes et des fréquences de déversement des déversoirs d'orage
- Diminution du coût du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- 30 à 35% de diminution
- 1 million d'euros économisé chaque année

Il est possible de devenir adhérents de l'ADOPTA pour bénéficier d'un accompagnement aux projets, avoir un réseau spécialisé, avoir la possibilité de bénéficier de formations et prendre part aux activités de l'association. Une cotisation est fixée à 350 € par an pour les collectivités, associations et assimilés.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Intervillages 2018

Monsieur le Président rappelle que la journée Intervillages se déroulera le 2 juin dans la commune de Machemont.

Cette année, il est proposé de **faire gagner trois équipes** :

- 1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 euros et un livre sur la batellerie
- 2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 € et un livre sur la batellerie
- 3^{ème} prix : un livre sur la batellerie et le livre du soldat Maréchal

Par ailleurs, un **concours de « vélos fleuris »** sera organisé en partenariat avec les écoles de Machemont et de Chevincourt.

N'ayant pas de question, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité les différents prix.

Monsieur le Président précise de plus, qu'une convention sera mise en place avec un agriculteur de la commune de Machemont afin de le dédommager (210€) pour la mise à disposition de ballots de paille et l'installation de matériel.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec l'agriculteur.

1.2 Adhésion au groupement d'achats du SEZEO pour la fourniture d'électricité

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adhérer au groupement d'achats du syndicat SEZEO pour la fourniture d'électricité pour le siège de la CC2V et la Cité des Bateliers.

Pour rappel, la CC2V a déjà ce type de convention avec l'UGAP pour la fourniture de gaz.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement pour l'adhésion au groupement d'achats.

N'ayant pas de question, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'électricité.

1.3 Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la ville de Thourotte et participation financière

Monsieur le Président précise que la participation demandée à la CC2V par la Mairie de THOUROTTE pour l'utilisation, par les collégiens, de la piscine Bonichot s'élève en 2018 à 108 960.00€ et pour l'utilisation du gymnase Courtil Muret à 75 729.50 €.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention financière.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention financière avec la ville de THOUROTTE.

② Juridique

1.1 Marchés publics notifiés entre le 23 janvier et le 27 mars 2018

Monsieur le Président informe l'assemblée du dernier marché de fournitures et services passé par la CC2V.

INDICATIONS OBLIGATOIRES			INDICATIONS FACULTATIVES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
VALORISATION DE LA TERRE ET DES GRAVATS	26/03/2018	SNC ANTROPE	60150	CHEVINCOURT	2 ans reconduit 2 fois 1 an	montant estimatif 15750 € HT

③ Ressources humaines

1.1 Convention de mise à disposition d'un agent comptable de la CC2V auprès de l'Office de Tourisme

Monsieur le Président propose de mettre à disposition le comptable de la CC2V, Monsieur MEBARKI, auprès de l'Office de Tourisme à raison de 7/35^{ème}, soit une journée par semaine, à compter du 18 avril 2018 et pour un an, pour assurer :

- Les fonctions de mandatement
- Le titrage des recettes
- Le suivi des déclarations de TVA

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

1.2 Transformation d'un CDD en CDI

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver la transformation du CDD du poste de responsable des affaires juridiques en CDI compte tenu que la durée maximale de 6 ans du contrat est atteinte.

N'ayant pas de question, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la transformation d'un CDD en CDI.

II Aménagement du territoire

1.1 Contrat entre la SNCF et la CC2V pour une mission de sécurité ferroviaire : passage de canalisation sous un ouvrage d'art

Monsieur LANGLET explique que dans le cadre des travaux de la desserte industrielle à Ribécourt-Dreslincourt et Pimprez, il est prévu que les réseaux d'assainissement passent sous les voies ferrées dans un ouvrage d'art existant.

La SNCF ayant donné son accord, il convient de passer un contrat entre cette dernière et la CC2V. Le coût de l'opération s'élève à 10 770.00€.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la signature du contrat entre la SNCF et la CC2V.

1.2 Saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme : information

Monsieur LANGLET informe l'assemblée qu'à compter du 7 novembre 2018, les collectivités devront être en mesure de réceptionner les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.

Il est proposé de mettre à disposition l'application du site Internet de la CC2V auprès des communes qui le souhaiteraient.

La commune demeure le guichet unique pour le dépôt des autorisations d'urbanisme.

III Tourisme

1.1 Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public

Monsieur PASTOT propose d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au trésor public pour trois régies, à savoir :

- Billetterie du musée
- Produits boutique du musée
- Billetterie du Bateau promenade

Il propose que Monsieur Rémy Delmet, régisseur titulaire de ces régies, soit désigné comme mandataire principal de ces comptes de dépôt de fonds.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'ouverture d'un compte de dépôt pour les trois régies mentionnées ci-dessus.

1.2 Signature d'une convention de partenariat avec la Machemontoise

Monsieur PASTOT explique que des visites et des animations proposées par la Machemontoise sont prévues aux carrières de Montigny durant les mois de mai et juin en direction des classes de primaires.

Il demande que Monsieur le Président soit autorisé à signer une convention de partenariat entre la Machemontoise et la CC2V, organisatrice, pour définir les modalités d'intervention de l'association ainsi que le montant de la prestation qui lui sera attribué, à savoir 900€.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

1.3 Demande de subvention auprès de la région pour la poste de coordination du Musée Territoire 14/18

Monsieur PASTOT rappelle que la CC2V porte le poste de coordinateur du Musée Territoire 14-18 du 1^{er} janvier au 5 décembre 2018. Dans ce cadre, une subvention de 11 071 € est demandée à la région Hauts-de-France.

Cette subvention représente 30% du salaire du chargé de mission estimé à 36 903 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention auprès de la Région.

Le Conseil Communautaire sollicite, à l'unanimité, une demande de subvention auprès de la Région pour le poste de coordinateur.

1.4 Signature d'une convention financière entre la CC2V (pour le Musée territoire) et les quatre Offices de Tourisme pour la réalisation d'une carte touristique

Monsieur PASTOT rappelle que L'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise assure le portage financier de la réalisation d'une carte touristique. Les 4 autres entités s'engagent à lui rembourser les frais à leur charge, après réception de la commande.

Au regard du devis proposé par l'agence 9b+ d'un montant de 7 312 € TTC, les 5 acteurs ont convenu d'une répartition financière équilibrée et il convient d'autoriser le Président à signer une convention financière expliquant les modalités.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention financière.

1.5 Avenant à la convention financière entre la CC2V (pour le Musée territoire) et les quatre Offices de Tourisme pour la réalisation d'une carte touristique

Monsieur PASTOT explique qu'au regard du devis initial proposé par l'agence 9b+ d'un montant de **7 311,60 € TTC** et au surcoût suite à la modification du format en cours de mission d'un montant de **1236,00 € TTC**, le montant total de l'opération est de **8 547,60 € TTC**.

La participation de la CC2V est donc de 1 709.52 € au lieu de 1 462.50€.

Néanmoins, cette action est éligible à l'aide départementale en faveur des actions de promotion et de développement touristique du territoire, pour un montant de 4 273,80 € (50 % du montant total de l'opération).

Il convient d'autoriser le président à signer la convention.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention financière.

1.5 Convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'EPIC Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise

Monsieur PASTOT explique que la convention d'objectifs et de moyens 2018 précise le contenu des missions de l'Office de Tourisme ainsi que la participation financière des deux EPCI. Le comité de direction de l'EPIC a validé le projet de convention le 13 mars 2018.

Pour 2018, la contribution de la Communauté de Communes des Deux Vallées, demandée par l'EPIC, s'élève à 94 597,44 €.

Cette baisse, par rapport à 2017, s'explique, d'une part, par des financements LEADER et, d'autre part, par le résultat positif de l'exercice 2017.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs.

IV Solidarité Cohésion

1.1 Mise en place des ALSH le mercredi à la rentrée scolaire 2018

Monsieur RAJAONARIVELO explique que dans le cadre du retour de l'ensemble des communes à la semaine scolaire de 4 jours en septembre 2018 et considérant les demandes des différentes communes de la CC2V, il est proposé la mise en place d'ALSH intercommunaux les mercredis en journée et/ou à la demi-journée.

Ce service sera mis en place sur le site de LONGUEIL ANNEL de 7h30 à 18h30 sans transport. Le coût résiduel pour la CC2V est estimé à 30 000.00€.

Il est demandé d'approuver cette disposition.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la mise en place d'ALSH le mercredi.

1.2 Réévaluation de la rémunération des directeurs de séjours et centre de Loisirs

Monsieur RAJAONARIVELO explique, qu'en plus de difficultés grandissantes pour le recrutement de directeurs, l'organisation actuelle de la rémunération est un frein supplémentaire.

En effet, aujourd'hui, les bases de cotisations des animateurs et des directeurs sont forfaitaires et avec l'augmentation du taux horaire du SMIC, les directeurs payant plus de charges, se retrouvent avec un salaire net quasiment égal à celui des animateurs (+ 2.14€ pour un directeur sur 15 jours).

Il est donc proposé de mettre à jour la rémunération des directeurs en majorant le taux horaire du SMIC (utilisé pour les animateurs) de 15 %.

Monsieur LEFEVRE explique qu'il y avait trop peu de différence de salaire avec un animateur en comparaison de la charge de travail et des responsabilités, ce qui posait des difficultés par rapport à la gestion de l'équipe mais aussi lors du recrutement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la réévaluation de la rémunération des directeurs d'ALSH.

1.3 Mise en place de nouveaux moyens de paiement pour les inscriptions au dispositif de loisirs CC2V

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que, depuis plusieurs années, le service animation - loisirs cherche à développer de nouveaux outils pour faciliter l'accès à ses dispositifs. En 2018, le service souhaiterait mettre en place les inscriptions des parents en ligne via la plateforme en ligne "portail famille" de DEFI Informatique et le paiement par des TPE et sur internet via l'interface tipi.

La mise en place de ces procédures sera suivie d'une modification du règlement intérieur.

Monsieur LEFEVRE précise que les parents qui le souhaitent ont toujours la possibilité de payer par chèque ou espèces, il s'agit juste d'un moyen de paiement supplémentaire.

1.4 ALSH – Autorisation du Président pour la signature d'une convention de mise à disposition des locaux communaux

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que la CC2V, n'ayant pas de locaux adaptés pour l'organisation des accueils de loisirs, doit conventionner avec différentes communes du territoire pour la mise à disposition de salles selon la période de l'année.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation de locaux communaux correspondantes en fonction de la ville choisie pour l'organisation des accueils de loisirs, les seize communes du territoire pouvant être concernées.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la signature de conventions de mise à disposition de locaux communaux.

1.5 ALSH – Autorisation du Président pour la signature d'une convention de mise à disposition de personnels communaux

Monsieur RAJAONARIVELO demande d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnels pour l'organisation des accueils de loisir avec la ville de LONGUEIL ANNEL pour Monsieur Richard PEREIRA et Madame Jennifer GRABOWSKI.

Monsieur le Président souhaiterait revenir sur l'organisation des ALSH et leur transfert à l'intercommunalité. La CC2V a désormais compétence pour organiser les ALSH mais certaines communes ont souhaité rester les organisateurs. La ville de LONGUEIL ANNEL a transféré, il y a quelques années, la ville de LE PLESSIS BRION le fait cette année. Les villes de THOUROTTE ET RIBECOURT engagent une réflexion pour un transfert à l'horizon 2019.

Il demande le positionnement de la ville de CAMBRONNE LES RIBECOURT. Madame DRELA n'est pas contre un transfert de ses ALSH mais elle ne peut mettre de locaux à disposition car les ALSH se font dans l'école et la place est limitée.

Monsieur LEFEVRE explique qu'un travail est en cours sur les 4 prochaines années pour tourner et proposer des ALSH sur les communes qui l'ont sollicité. L'organisation des ALSH par la CC2V entraîne obligatoirement un temps de transport. Il explique également la possibilité de faire des conventions de mise à disposition de personnels communaux.

Monsieur le Président invite Madame DRELA à se rapprocher de Monsieur LEFEVRE.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la signature de conventions de mise à disposition.

1.6 Convention d'occupation de la Médiathèque de Ribécourt Dreslincourt par le service « Picardie en Ligne »

Monsieur RAJAONARIVELO demande d'autoriser le Président à signer une convention à titre gratuit de mise à disposition des locaux au sein de la nouvelle Médiathèque de RIBECOURT DRESLINCOURT pour les services Picardie en Ligne de la CC2V.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la signature de conventions de mise à disposition de locaux communaux.

V Développement durable

1.1 Avis sur les statuts du Syndicat du Matz

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de la Loi NOTRe du 7 août 2015 actant la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1^{er} janvier 2018, la CC2V s'est substituée aux communes d'origine membres du syndicat mixte de la Vallée du Matz.

A ce titre, il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver les statuts du syndicat.

Monsieur BONNARD demande si le comité est bien administré par des délégués des Communauté de Communes.

La réponse est positive.

Monsieur BONNARD trouve que les statuts ne sont pas clairs sur ce point.

Monsieur LEFEVRE explique que la loi autorise même que des délégués soient choisis parmi des conseillers municipaux et non des conseillers communautaires.

Monsieur BONNARD demande s'il y a coût supplémentaire avec la mise en place de GEMAPI, qui doit alimenter le syndicat.

La réponse est négative.

Monsieur LEFEVRE explique que la subvention versée par la CC2V au syndicat est estimée à 15 000 € par an. Pour l'instant, le syndicat du Matz porte les travaux qui sont financés à 100% par l'Agence de L'Eau.

Les seules charges sont du fonctionnement (technicien et véhicule). A ce jour, la taxe GEMAPI n'est pas utile.

Monsieur le Président précise que pour le PI et l'adhésion à l'entente Oise Aisne les Communautés de Communes alentours (CCPN, ARC ...) n'ont pas encore délibérées.

Monsieur BONNARD ne trouve pas logique que ce soit la CC2V qui subventionne le syndicat du Matz.

Monsieur le Président explique que normalement c'est ce sont les riverains du Matz qui devraient payer.

Monsieur BONNARD est d'accord.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les statuts du Syndicat du Matz.

VI Environnement

1.1 Nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Monsieur ALLARD explique que dans le cadre du nouveau programme local de prévention des déchets, 4 sièges sont disponibles au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) de ce programme. L'implication des élus est essentielle au bon fonctionnement de ce projet.

Pour ceux qui souhaitent participer à ce dispositif, merci de prendre contact avant la fin de la semaine avec Leslie Tatin, animatrice du programme.

Il est donc demandé aux conseillers communautaires d'approuver l'élaboration d'un nouveau PLPDMA ainsi que la composition de la CCES.

Monsieur LEFEVRE précise qu'auparavant c'était le programme de prévention déchet. Ce nouveau dispositif est un peu plus contraignant. L'objectif est de créer une commission avec les acteurs du territoire pour être force de proposition.

VII Questions diverses

Revue des Sapeurs-Pompiers

La traditionnelle revue des sapeurs-pompiers aura lieu le dimanche 8 juillet 2018.

La commune de RIBECOURT DRESLINCOURT s'est portée candidate. La cérémonie aura lieu sur la commune de DRESLINCOURT.

La commune de CHIRY OURSCAMP est candidate pour 2019.

Monsieur le Président prend acte de cette demande. Il faudra cependant que la commune demande une autorisation aux sapeurs-pompiers de NOYON.

Programme prévention déchets

Des panneaux bois en forme de papillons jaunes ont été créés concernant les techniques alternatives et raisonnées. L'idée est de passer le message auprès des habitants, parfois négatifs à ces techniques. Ils vont être mis sur le site de la CC2V. Si des communes sont intéressées par ces panneaux, ils peuvent se rapprocher de Monsieur TINGAUD.

Monsieur BONNARD rappelle que la commune est toujours intéressée pour avoir des permanences Picardie en Ligne.

Monsieur le président a rencontré Monsieur ARNOLD concernant le Canal Seine Nord. Une présentation sera proposée aux élus au mois de juin.

La séance est levée à 21h00.